



LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

COMMISSIONS PRINTEMPS 2018

Fondée en 1965, la Cité internationale des arts est aujourd'hui le plus grand centre de résidence d'artistes au monde. Le grand nombre d'artistes accueillis (plus de 22 000 artistes ont été accueillis en résidence depuis sa création), sa situation idéale en plein cœur de Paris et son engagement à placer l'artiste au cœur du projet font de la Cité internationale des arts un acteur de premier plan dans le paysage culturel de Paris et à l'échelle internationale.

Ce projet ambitieux, né de la volonté de réunir dans un même lieu des artistes du monde entier et de toutes disciplines, confère à la Cité internationale des arts un statut singulier, qui favorise les rencontres, les croisements artistiques et la créativité.

La Cité internationale des arts accueille chaque année plus de 1 200 artistes originaires de 90 pays dans plus de 300 ateliers-logements au centre de Paris, dans le Marais, mais également à Montmartre.

La Cité internationale des arts met en œuvre, à partir des projets artistiques des résidents, artistes et/ou commissaires d'exposition, une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans ses différents espaces : le Corridor, l'auditorium (128 places), ou encore à travers des ateliers portes-ouvertes. La Cité internationale des arts accompagne également les projets « hors les murs » des résidents et participe à leur mise en relation avec des professionnels.

Les résidents peuvent également bénéficier de cours de français, travailler dans des ateliers collectifs (atelier gravure, sérigraphie) et utiliser un four à céramique. Les partenariats noués avec d'autres établissements parisiens et franciliens permettent également aux résidents de développer leurs pratiques « hors les murs ».

LES COMMISSIONS

Deux fois par an (printemps et automne), la Cité internationale des arts organise des commissions d'admission dédiées à différentes disciplines pour l'attribution d'une soixantaine d'ateliers.

Des jurys thématiques sont réunis selon les disciplines : arts visuels, musique, écritures et spectacle vivant. Ces commissions d'admission attribuent 30 % d'ateliers logements de la Cité internationale des arts, 70 % des ateliers logements étant attribués par les souscripteurs.

Cité internationale des arts

18, rue de l'Hôtel de Ville - 75180 Paris Cedex 04

+33 (0)1 42 78 71 72 - contact@citedesartsparis.fr - www.citedesartsparis.fr



Les commissions d'admission sont composées d'experts des disciplines concernées : représentants du Ministère de la Culture, de la Ville de Paris, de l'Institut français, représentants d'institutions culturelles, responsables de conservatoires et écoles d'arts, commissaires indépendants, etc.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Ces résidences s'adressent à des artistes ou curateurs français ou étrangers, dans le champ des arts visuels, de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, pour une période de résidence de 2 à 12 mois.

LA RÉSIDENCE

Les ateliers-logements ont une surface de 40 m² en moyenne (de 20 à 55 m²) comportant un espace de travail et de vie meublés (séjour-espace de travail, chambre, salle de bain, cuisine). Certains ateliers sont équipés de piano.

Les artistes ont à leur charge le financement de leur résidence. En 2018, les prestations mensuelles pour une personne varient entre 587 € et 861 € en fonction de la superficie de l'atelier-logement. Un dépôt de garantie correspondant au montant de la prestation mensuelle est demandé un mois avant l'arrivée et est restitué, à la fin de la résidence, après inventaire.

Il est possible de venir accompagné d'un adulte (+158€ par mois) et/ou d'un enfant de moins de 7 ans (+116 € par mois). Les animaux ne sont pas admis.

Le résident s'engage à accepter les dates de résidence qui auront été accordées par les commissions. Il s'engage également à respecter le règlement général.

L'attribution d'un atelier-logement à la Cité internationale des arts ne donne pas droit à l'aide au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales.

CALENDRIER

Transmission des candidatures : du 10 janvier au 1^{er} mars 2018

Annonce des résultats : à partir de mi-avril

Début des résidences : entre juillet et fin-novembre 2018.



ELEMENTS A FOURNIR

Avant de compléter le formulaire en ligne ci-dessous, veuillez à rassembler les documents suivants :

- 1 curriculum vitæ (pdf) (4 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (pdf) (2 pages maximum)
- 1 portfolio (pdf) (entre 5 et 20 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi), et/ou lettres de recommandation (pdf).

Les frais de dossier s'élèvent à 32 € TTC et peuvent être payés en ligne ou en envoyant une autorisation bancaire. Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé l'ensemble des pièces justificatives demandées, et réglé les frais de dossier.

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le service des commissions de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr